



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conseil d'Etat

Question écrite n° 63510

Texte de la question

La Cour européenne des droits de l'homme vient, par arrêt du 7 juin 2001, de condamner l'Etat français en raison de la participation du commissaire du Gouvernement au délibéré du Conseil d'Etat, ce commissaire ayant non seulement pris l'habitude d'assister au délibéré mais même de participer à celui-ci. M. François Colcombet demande à Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, quelles mesures sont prises pour que cette règle soit respectée dans toutes les juridictions françaises.

Données clés

Auteur : [M. François Colcombet](#)

Circonscription : Allier (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63510

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juillet 2001, page 3934